



Académie des Arts et Techniques du Cinéma

## CHARTRE CONTRE LES VIOLENCES

L'Académie des César contribue, dans chacun des événements qu'elle organise pour assurer la promotion du cinéma, à la lutte contre toutes formes de violences, notamment à caractère sexiste ou sexuel, à toutes les étapes de la fabrication et de l'exploitation d'un film.

À cet effet et selon les modalités détaillées par son Règlement, l'Académie des César :

- applique un principe de non-mise en lumière des personnes mises en cause par la justice pour des faits de violence ;
- appelle ses membres à œuvrer collectivement et individuellement, en particulier dans l'exercice de leurs professions respectives, à la prévention et à la lutte contre les violences, dans le respect des personnes, de la loi et de l'œuvre commune qu'est un film ;
- demande à ses membres de s'engager à respecter la présente Charte, lors de leur adhésion comme à l'occasion de chaque règlement de leur cotisation annuelle.